

Délibération du Conseil Municipal de TREGOMEUR

Séance du 3 décembre 2015

L'an deux mil quinze et le 3 décembre, à 19 heures 30, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 25 novembre, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de M. Denis MANAC'H, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14 – Nombre de présents : 11 – Nombre de présents et représentés : 14

<u>Étaient présents</u>	:	Denis MANAC'H, Maire, Yves LE MOINE, Valérie RAMONÉ, Jean-Pierre QUETTIER, Adjoint, Nicolas LE GONIDEC, Arnaud MORIN, Bertrand RENIER, Sandra DUBÉE, François GAUTIER, Franck RICHARD, Robert GOUÉDARD, Conseillers Municipaux.
<u>Absents excusés</u>	:	Ronan LE MOINE qui donne pouvoir à Nicolas LE GONIDEC Pascale CARPIER qui donne pouvoir à Valérie RAMONÉ Frédéric GEFFROY qui donne pouvoir à Yves LE MOINE
<u>Secrétaire de séance</u>	:	Valérie RAMONÉ

✓ Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale Délibération n° 2015-84

Monsieur Le Maire rappelle le projet de schéma présenté par le Préfet lors de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) en date du 13 Octobre 2015, à savoir :

- Diminution de 30 à 9 intercommunalités,
- Renforcement des pôles constitués par les villes centres (Saint Briec, Lamballe, Dinan, Guingamp, Lannion et Loudéac) en permettant la transformation de 3 intercommunalités élargies autour de Guingamp, Lamballe et Dinan en Communautés d'Agglomération.
- Maintien d'une solidarité et une proximité entre les territoires intermédiaires axés sur les services aux personnes.

« Ce schéma constituerait une étape vers un élargissement progressif des intercommunalités autour des principaux pôles , en vue de se rapprocher à terme des périmètres des Pays, des aires urbaines et des bassins de vie et d'emploi. La taille de ces grands ensembles, dans le futur sera la seule à même de conforter le département des Côtes d'Armor entre les métropoles de Rennes et de Brest » (extrait du rapport « Projet de Schéma).

Par courrier reçu en date du 14 octobre, Monsieur le Préfet invite les collectivités concernées, en l'occurrence, la Commune de Trégomeur, à délibérer sur les propositions concernant notre territoire, à savoir une fusion entre le Leff Communauté et Lanvollon Plouha. Ce territoire fusionné regrouperait 28 communes et 30 667 habitants. A noter que la population moyenne des 9 intercommunalités projetées serait de 68 445 habitants.

Monsieur Le Maire indique que, par délibération en date du 29 Septembre 2015, le conseil communautaire, à la majorité des voix, a confirmé sa volonté de poursuivre les travaux et le dialogue en vue d'un rapprochement avec les deux CDC de Lanvollon-Plouha et de Sud-Goëlo.

Monsieur Le Maire expose également qu'une motion a été signée à Binic le 10 Octobre 2015 par 28 des 34 Maires des communes, et par les Présidents des 3 communautés de communes concernées.

Monsieur Le Maire souligne que le bureau communautaire lors de sa séance du 3 novembre 2015, a adopté la position unanime suivante :

- Refus du projet proposé par Préfet de ne regrouper que les 2 CDC de Leff Communauté et de Lanvollon-Plouha,
- Maintien du regroupement des 3 CDC de Leff Communauté, Lanvollon-Plouha et Sud Goëlo.

Vu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Considérant la pertinence et l'état avancé du projet de fusion avec Lanvollon-Plouha et Sud Goëlo,

Considérant la complémentarité des services, compétences et atouts des 3 communautés,

Considérant la motion signée par 28 des 34 Maires et des Présidents des 3 communautés, le 10 octobre 2015 à Binic,

Considérant que ce périmètre aurait l'avantage de permettre au nouveau territoire de renforcer ses compétences, son attractivité et de se structurer,

Vu la délibération déjà prise par cette assemblée et l'avis du bureau communautaire,

Sur proposition Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Conseil Municipal,

ÉMET un avis défavorable au projet de Schéma présenté par le Préfet,

APPROUVE à nouveau la fusion des 3 Communautés de Communes (Lanvollon Plouha, Leff Communauté, Sud Goëlo) et demande au Préfet de soumettre ce projet à l'avis de la CDCI, au 1^{er} trimestre 2016.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Denis MANAC'H



Certifiée exécutoire par le Maire, transmise en Préfecture le 9 décembre 2015 et publiée le 9 décembre 2015